

Condition générales de vente

L'inscription à un stage ne sera définitive qu'après réception du dossier complet et du paiement.

Les tarifs communiqués dans le dossier d'inscription sont ferme et définitif, et l'association n'est pas soumise à la TVA.

La limite d'inscription est fixée à au moins quinze jours avant le début de l'action de formation.

Le stagiaire sera soumis au règlement intérieur de l'association.

Le centre de formation à souscrit une assurance et pendant toute la durée de la formation, le stagiaire reste responsable vis à vis des tiers. Dans le cas d'un salarié, il doit être couvert par son entreprise par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de la formation.

Le centre de formation s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues.

Un stage ne peut se dérouler que s'il a atteint le seuil minimum de participants conformément aux règles en vigueur. En cas d'annulation de celui-ci, l'association s'engage à rembourser intégralement le coût du stage.

En cas de non présentation à l'action de formation le jour de son démarrage, les sommes déjà engagées par l'association restent dues.

Le seul fait d'avoir suivi une formation ne garantit en aucun cas la réussite aux examens de certification de personnes et à l'exercice des métiers correspondants.

Le centre de formation s'engage à communiquer les résultats des évaluations et à transmettre les documents nécessaires à la prise en charge financière du stage.

En cas de litige, et préalablement à toute action en justice, seul le Président de l'association sera compétent pour tout règlement à l'amiable.